



LETTRE OUVERTE À NICOLAS HULOT,
MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
PARIS, LE 14 MARS 2018

POUR QUE LE ZÉRO DÉCHET NE SOIT PAS QU'UN SLOGAN DANS LES TERRITOIRES

Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire,

Depuis l'adoption de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence en matière de planification de la prévention et de la gestion des déchets revient désormais aux Régions. Pour répondre à cette mission, les Conseils régionaux ont initié dès 2016 des travaux de concertation afin d'élaborer des **plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)**, couvrant toutes les catégories de déchets, quelles que soient leur origine, nature et composition¹. La plupart de ces plans devraient être adoptés d'ici la fin 2018 ou le début 2019.

La refonte de la planification des déchets constitue une réelle opportunité pour gagner en cohérence et mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux dans la transition vers une économie circulaire, en favorisant des modèles plus sobres en ressources et moins générateurs de déchets. C'est également le principal outil à disposition pour garantir la mise en œuvre opérationnelle des ambitions de la loi de transition énergétique ainsi que de la [feuille de route économie circulaire](#) qui sera prochainement publiée par l'Etat. À ce titre, les futurs plans devront fixer des objectifs déclinant les ambitions nationales : réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, recyclage de 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025, diminution de 50% des déchets non dangereux non inertes mis en décharge d'ici 2025²...

Malheureusement, nous constatons que de nombreux opérateurs de déchets profitent de la période actuelle, qui précède l'approbation des PRPGD, pour passer outre la concertation en cours et ainsi créer

¹ Hors déchets radioactifs de la filière nucléaire.

² [Article L541-1 du Code de l'environnement](#)

ou étendre des incinérateurs et des installations de stockage. Vous trouverez en annexe une liste de projets, autorisés ou en cours d'instruction, recensés par des associations membres de France Nature Environnement. Ces décisions, loin d'être anecdotiques, menacent l'équilibre et la cohérence du nouvel exercice de planification régionale des déchets, et ce pour plusieurs raisons :

- Les Conseils régionaux doivent établir une planification de la gestion des déchets sur 6 et 12 ans, identifiant les actions prévues et à prévoir par les différents acteurs territoriaux pour réduire la production de déchets et augmenter leur recyclage. Ils ont notamment l'obligation de mentionner les installations qu'il convient de créer, adapter ou fermer au regard des objectifs nationaux³. **Le fait que des projets d'incinérateurs ou de décharges soient autorisés, alors même que les plans n'ont pas encore été approuvés et que la concertation bat son plein, vient clairement biaiser et décrédibiliser l'exercice de planification, en le vidant de toute sa substance.** La situation est d'autant plus problématique que plusieurs régions, à l'instar de l'Auvergne-Rhône-Alpes, du Grand Est, de l'Île-de-France ou de l'Occitanie, sont déjà excédentaires dans certaines de leurs capacités de traitement.
- Les projets d'incinération et de stockage qui sont autorisés aujourd'hui impliquent des investissements très lourds, avec des amortissements qui s'étendent sur 30 ans ou plus. Pour que les installations soient « rentables », elles devront accueillir des quantités importantes de déchets, de manière constante. **Les décisions prises aujourd'hui engagent donc des habitants et des collectivités sur la voie de l'incinération et de l'enfouissement pendant plusieurs décennies, grevant de fait tous les efforts de prévention et de recyclage des déchets qui pourront être déployés.** Ces installations s'accompagnent par ailleurs de nombreuses pollutions et nuisances pour les riverains et riveraines qui résident à proximité, affectant leur environnement et leur santé.

Au regard de ces enjeux, nous vous demandons de bien vouloir prendre rapidement les mesures nécessaires afin d'imposer un gel sur tous les projets de création ou d'extension d'incinérateurs et de décharges, jusqu'à ce que les futurs plans régionaux de prévention et de gestion des déchets soient réputés approuvés et qu'ils deviennent opposables. À l'aube de l'adoption, par la France, d'un plan d'actions sur l'économie circulaire visant notamment à réduire les quantités de déchets envoyées en décharge et en incinération, nous vous invitons, par la présente, à réaffirmer de manière claire et ferme la volonté du gouvernement de s'engager dans cette trajectoire ambitieuse.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, l'expression de notre haute considération.

Les présidents et présidentes des associations de protection de la nature et de l'environnement fédérées par
France Nature Environnement



Michel Dubromel, président de France Nature Environnement

³ Ces dispositions sont prévues dans [l'article R541-16 du Code de l'environnement](#), modifié par le décret du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Associations territoriales membres de France Nature Environnement :



Dominique Duval,
présidente de FNE
Ile-de-France



Arnaud Schwartz,
président de FNE
Grand Est



Michel Hortolan,
président de FNE
Nouvelle Aquitaine



Thierry de
Noblens,
président de FNE
Midi-Pyrénées



Simon Popy,
président de FNE
Languedoc-
Roussillon



Thierry Dereux,
président de FNE
Hauts-de-France



Jacqueline Istas,
présidente de Nord
Nature
Environnement



Samuel Senave,
président de FNE
Centre-Val de
Loire

annick LE MENTEL

Annick Le Mantec,
administratrice
d'Eau et Rivières
de Bretagne



Joël Gernez,
président de FNE
Normandie



Michel Horne,
président du
GRAPE Normandie



Pascal Blain,
président de FNE
Bourgogne-
Franche-Comté



Eric Feraille,
président de la
FRAPNA



Marc Saumureau,
président de la
FRANE



Gilles Marcel,
président de FNE
PACA



Houlam
Chamssidine,
président de
Mayotte Nature
Environnement

Don Grâce Jean Arrighi 

Chjara Molinelli 

Michelle Salotti 

Michelle Ferrandini 

Sophie Mondoloni 

Lucrèce Sansonetti 

Dominique Gambini 

Christian Novella 

Claire Vescovali 

Anne Luciani 

Lisandru Plasenzotti 

Direction collégiale de U Levante

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3 500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, Facebook et Twitter.

Annexe : Sites de stockage et d'incinération de déchets faisant l'objet de projets de création ou d'extension avant l'approbation des plans régionaux (PRPGD)

Les projets mentionnés ci-après ont été identifiés par les associations du mouvement FNE. Les informations présentées ne sont cependant pas exhaustives. Pour en savoir plus, nous vous invitons à prendre contact directement avec les personnes qui suivent ces dossiers.

AUVERGNE-RHONE-ALPES

LOIRE (42)

Projet d'extension de l'ISDND⁴ de Borde Matin, à Roche-la-Molière (Suez)

- Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter jusqu'en 2051 (autorisation actuelle prévue jusqu'à 2026), ce qui induirait l'enfouissement supplémentaire de plus de 11 millions de tonnes de déchets.
- Projet ayant fait l'objet d'une enquête publique en 2017 et en attente d'autorisation préfectorale.
- Forte mobilisation contre ce projet de la part des élus et des associations, dont la FRAPNA et Stop Aux Déchets.

Contacts :

FRAPNA Loire : Jacky Borne - jackyborne@orange.fr / 04 77 41 46 60

Stop Aux Déchets : Jean-Pierre Chenevat - stop.dechets.rlm@gmail.com

ISERE (38)

Projet d'extension de l'ISDND de L'Echaillon, à Saint-Quentin-sur-Isère (Lely Environnement)

- Demande de renouvellement de l'installation jusqu'en 2038 avec extension des capacités de traitement à 150 000 tonnes/an.
- Enquête publique réalisée en 2016 et autorisation préfectorale en décembre 2017.

Contact :

FRAPNA Loire : Bernard Schummer - bernard.schummer@orange.fr / 04 77 41 46 60

DROME (26)

Projet d'extension de l'ISDND de Roussas, à Combe Jaillet (Paprec)

- Demande d'extension géographique et d'augmentation des capacités de traitement à 1 300 000 tonnes sur une durée de 18 ans (75 000 tonnes/an). Dossier en cours d'instruction.

Contact :

FRAPNA Drôme : Edwige Roche - edwige.roche@frapna.org / 04 75 81 14 73

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

YONNE (89)

Projet d'extension de l'ISDND Centre Est, à Sauvigny-le-Bois (Suez)

- Dossier de demande d'extension déposé début février 2018 avec présentation d'un projet "d'Ecopôle Multi-filières". Le centre de stockage verrait ses capacités annuelles rehaussées à 85 000 tonnes/an (autorisation actuelle de 63 000 tonnes/an jusqu'en 2018).

Demande de poursuite de l'exploitation de l'ISDND de Duchy, à Saint-Florentin (Coved-Paprec)

- Dossier déposé en décembre 2017 pour demander la prolongation de la durée d'exploitation de l'installation

⁴ Installation de stockage de déchets non dangereux (= décharge)

pour une durée de 5 ans supplémentaires, avec des capacités de traitement équivalentes à celles d'aujourd'hui (autorisation actuelle de 70 000 tonnes/an jusqu'en 2018).

Contact :

FNE Bourgogne : Catherine Schmitt - presidence@fnebourgogne.org / 06 32 41 46 88

CORSE

CORSE-DU-SUD

Projet d'extension de l'ISDND de Viggianello (Lanfranchi Environnement)

- Incompatibilité du projet avec le plan d'actions pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse adopté en 2016 : un centre de tri avec un taux de valorisation très faible, adossé à une ISDND dimensionnée pour recevoir 63 000 tonnes/an pendant 20 ans.
- Avis défavorable rendu par la commission d'enquête le 18/05/2017. La Préfecture de Corse-du-Sud vient de proroger le délai d'instruction du dossier jusqu'au 19/06/2018.

Contact :

U Levante : Yves Pagès - ylevante@gmail.com

GRAND EST

AUBE (10)

Projet de création de l'UIOM⁵/UVE⁶ Valaubia, à La Chapelle-Saint-Luc (Veolia)

- En février 2018, un mois après l'annulation de l'enquête publique, relance du projet d'incinérateur avec unité de valorisation énergétique. L'installation devrait brûler et transformer 60 000 tonnes d'ordures ménagères par an en électricité et chauffage à l'horizon 2020. Coût du projet : 78 millions d'euros.
- Une nouvelle enquête publique devrait être lancée prochainement. Forte mobilisation de FNE Grand Est et de ses associations membres contre ce projet.

Contact :

FNE Grand Est : Gérard Landragin - info@fne-grandest.fr / 03 88 37 07 58

BAS-RHIN (67)

Projet de création de l'UIOM Senerval de l'Eurométropole de Strasbourg

- Installation ayant une capacité maximale de traitement de 270 000 tonnes/an. Arrêt prolongé de l'incinérateur pour des travaux de désamiantage lancés en 2015 et programmés jusqu'en 2019. En attendant, les déchets qui étaient initialement traités par l'incinérateur sont envoyés dans d'autres installations situées dans le Bas-Rhin mais aussi dans d'autres territoires voisins ou non limitrophes. La région Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement impactée par ces transferts de déchets en provenance du Grand Est.

Contact :

FNE Grand Est : Simon Baumert - info@fne-grandest.fr / 03 88 37 07 58

HAUTS-DE-FRANCE

PAS-DE-CALAIS (62)

Projet d'extension de l'ISDND de La Bistade, à Sainte-Marie-Kerque (Opale Environnement)

- Demande de prolongation de la durée d'exploitation jusqu'en 2032 et d'augmentation des capacités de stockage (60 000 tonnes/an jusqu'en 2020 puis 50 000 tonnes/an au-delà).

⁵ Usine d'incinération des ordures ménagères (= incinérateur)

⁶ Unité de valorisation énergétique (= incinérateur)

- Enquête publique réalisée en 2017 avec avis favorable du commissaire enquêteur et dossier en attente d'autorisation préfectorale.
- Forte mobilisation contre ce projet de la part des élus et des associations, dont Adelfa et Bistade Environnement.

Projet d'extension de l'ISDND de La Ramonière, à Bimont (Ikos Environnement)

- Demande de prolongation de l'activité de stockage, avec création de deux nouvelles zones pouvant accueillir respectivement 900 000 m³ et 540 000 m³, mise en place d'une rehausse du dernier casier de la zone actuellement autorisée pour dégager un volume supplémentaire de 37 000 m³ et création d'une installation de stockage de déchets de plâtre d'une capacité annuelle de 5 000 tonnes.
- Fin de l'enquête publique en 2018 avec avis favorable du commissaire enquêteur et dossier en attente d'autorisation préfectorale.
- Forte mobilisation contre ce projet de la part des élus et du GDEAM 62, association membre de Nord Nature Environnement.

Contact :

FNE Hauts-de-France : Thierry Dereux - thierry.dereux@fne.asso.fr

ILE-DE-FRANCE

VAL-DE-MARNE (94)

Projet de reconstruction de l'UIOM d'Ivry-Paris XIII (groupement IP13)

- Demande d'autorisation déposée en préfecture et courrier du Ministre de la transition écologique en date du 16 janvier 2018 précisant que la compétence pour émettre un avis sur le projet est déléguée à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Coût estimé du projet : 2 milliards d'euros.

Projet d'extension de l'UIOM de Créteil (Suez)

- Annonce d'une augmentation de capacité de 100 000 tonnes.

Contacts :

Association Passerelles : Anne Conan - passerelles.ivryport@gmail.com

Environnement 93 : Francis Redon - contact@environnement93.fr

SEINE-ET-MARNE (77)

Projet d'extension de l'ISDD⁷ de Villeparisis (Sita-Suez)

- Décharge ayant une emprise de 43 ha et qui accueille 4 types principaux de déchets : REFIOM, déchets amiantés, déchets industriels et terres/sédiments pollués. Projet d'extension prévoit de prolonger l'activité jusqu'en 2026 (au lieu de fin 2020).

Projet de création de l'ISDD de Villenoy (Terzeo)

- Projet de création d'une plateforme de tri et de valorisation de terres issues du BTP, associée à une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD d'une capacité annuelle maximale de 40 000 tonnes).
- Projet ayant fait l'objet d'une enquête publique d'octobre 2016 à mars 2017 et en attente d'autorisation préfectorale.

Contact :

FNE Seine-et-Marne : fne77@orange.fr

⁷ Installation de stockage des déchets dangereux (= décharge)

VAL D'OISE (95)

Projet de création d'une ISDND à Epinay-Champlâtreux (Terra 95 - Groupe Paprec)

- Nouvelle demande d'autorisation d'exploiter une ISDND à Epinay-Champlâtreux déposée par Terra 95 en décembre 2016. Le projet prévoit également la création d'une carrière pour l'extraction de sables, d'une plateforme de traitement des terres polluées et d'une déchetterie. La capacité de stockage prévue pour l'ISDND est de 3 300 000 tonnes de déchets, soit 165 000 tonnes/an dont 15 000 tonnes/an de déchets d'amiante sur une période de 20 ans.
- Permis de construire délivré par la commune d'Epinay-Champlâtreux en février 2017. Les précédentes demandes d'autorisation d'exploitation qui ont été déposées en 2005 et 2009 ont été rejetées en justice et plusieurs procédures de révision simplifiée ont été menées. Projet en contradiction avec le PREDMA (plan régional des déchets ménagers et assimilés) qui n'autorise plus l'ouverture ou l'extension de nouvelle décharge dans le Val d'Oise jusqu'en 2019 en raison de la suffisance des capacités de traitement existantes.
- Forte mobilisation contre ce projet de la part des acteurs associatifs dont Val d'Oise Environnement et les Amis de la Terre du Val d'Ysieux. Recours contentieux en cours pour l'annulation du permis de construire et d'aménagement du site.

Contact :

Val d'Oise Environnement : contact@valdoise-environnement.fr / 01 39 35 00 50

NORMANDIE

SEINE-MARITIME (76)

Projet d'extension de l'ISDND de Fresnoy-Folny (Ikos Environnement)

- Projet ayant fait l'objet d'une enquête publique en 2017 et en attente d'autorisation préfectorale.
- Forte mobilisation contre ce projet de la part des acteurs associatifs, dont ARBRE 76, membre de FNE Normandie. Recours contentieux en cours.

Contact :

FNE Normandie : coordination@fne-normandie.fr / 02 32 08 41 32

NOUVELLE-AQUITAINE

CHARENTE MARITIME (17)

Demande d'autorisation d'exploiter pour le centre de traitement multi-filières des déchets d'Echillais (tri mécano-biologique-compostage-incinération)

- 1^{ère} autorisation d'exploitation annulée par la Cour Administrative d'Appel à Bordeaux le 12/12/2017 pour non-respect de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (tri à la source des biodéchets).
- 2^e autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral du 16/01/2018. Recours à venir contre cet arrêté de Pays Rochefortais Alerte et Nature Environnement 17.

Contact :

Nature Environnement 17 : Jean-Joël Gaurier - n.environnement17@wanadoo.fr / 06 07 60 93 31

PYRENEES ATLANTIQUES (64)

Demande d'autorisation d'exploiter l'ISDI⁸ de Rébénacq

- Procédure d'autorisation d'exploiter une ISDI prévoyant une capacité de traitement de 140 000 tonnes de déchets sur 20 ans.
- Stockage sur une ancienne carrière de calcaire fissurée se trouvant à 1 000 mètres en amont du captage de la résurgence « Œil du Nééz ». Ce site fournit l'eau potable à Pau (70 000 habitants). C'est après l'arrêté préfectoral du 26/01/2018 que le pétitionnaire doit « étudier le fonctionnement hydrogéologique local ».

⁸ Installation de stockage de déchets inertes (= décharge)

Contact :

SEPANSO 64 : Michel Rodes - michelrodes@gmail.com / 05 59 84 14 70

OCCITANIE

AUDE (11)

Projet d'extension de l'ISDND Lambert IV près de Narbonne (Suez)

→ *Enquête publique en cours. L'Autorité Environnementale, dans son avis, demande une mise en conformité avec les objectifs de la LTECV.*

Contact :

FNE Languedoc-Roussillon : Maryse Arditi - maryse.arditi@wanadoo.fr

TARN-ET-GARONNE (82)

Projet d'extension de l'ISDND Drimm à Montech (Séché)

→ *Autorisation par arrêté préfectoral du 06/12/2017. Prévoit une augmentation de 100 000 tonnes/an de la capacité maximale entre 2017 et 2019, puis une augmentation de 50 000 tonnes/an à partir de 2023 jusqu'à la fin d'exploitation inchangée en 2035. Enquête publique réalisée du 10 juillet au 11 août 2017.*

→ *Contentieux en cours avec FNE Midi-Pyrénées.*

Contact :

FNE Midi-Pyrénées : José Cambou - jose.cambou@fne.asso.fr / 05 34 31 97 86

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

VAR (83)

Demande de poursuite de l'exploitation de l'ISDND du Balançon, au Cannet-des-Maures (Pizzorno)

→ *L'autorisation d'exploitation actuelle se termine en 2018 et les pressions sont fortes pour qu'un délai supplémentaire soit accordé, malgré des conditions très peu satisfaisantes.*

Contact :

UDVN-FNE 83 : Michel Pierre - udvn83pierre@free.fr / 06 70 21 80 10